



Nations Unies

Commission de la population et du développement

**Rapport sur les travaux de la cinquante-
septième session
(14 avril 2023 et 29 avril-3 mai 2024)**

Conseil économique et social
Documents officiels, 2024
Supplément n° 5



Commission de la population et du développement

**Rapport sur les travaux de la cinquante-
septième session
(14 avril 2023 et 29 avril-3 mai 2024)**



Nations Unies • New York, 2024

Note

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres et de chiffres. La simple mention d'une cote renvoie à un document de l'Organisation.

Résumé

La Commission de la population et du développement a tenu sa cinquante-septième session au Siège de l'Organisation des Nations Unies, le 14 avril 2023 et du 29 avril au 3 mai 2024. Placée sous le thème spécial « Évaluation de l'état d'application du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement et de sa contribution au suivi et à l'examen de la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 au cours de la décennie d'action et de réalisations en faveur du développement durable », la session était présidée par Noemí Espinoza Madrid (Honduras). À la séance d'ouverture de haut niveau, le 29 avril, la Vice-Secrétaire générale de l'Organisation des Nations Unies, Amina J. Mohammed, la Directrice exécutive du Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), Natalia Kanem, et le Secrétaire général adjoint aux affaires économiques et sociales, Li Junhua, ont fait des déclarations.

Se félicitant des progrès notables accomplis au cours des 30 années écoulées depuis la tenue de la Conférence internationale sur la population et le développement au Caire en 1994, la Présidente a toutefois fait observer que le monde devait faire face à des défis interdépendants et à des crises multidimensionnelles, notamment la polarisation politique, l'évolution de la dynamique des populations, l'aggravation des catastrophes liées au climat et l'accélération de la dégradation de l'environnement. Elle a souligné que c'est dans le monde du Sud que la mise en œuvre complète du Programme d'action aurait l'incidence la plus profonde, en particulier pour ce qui est de l'élimination de la pauvreté et de la réduction des inégalités, et félicité tous les États Membres qui n'avaient épargné aucun effort pour parvenir à une déclaration politique de haut niveau orientée vers l'action.

La Vice-Secrétaire générale a salué les progrès considérables accomplis dans la mise en œuvre du Programme d'action, notant toutefois qu'ils étaient disparates. Elle a souligné qu'il fallait prendre conscience du fait que les tendances de fond concernant les changements climatiques, les évolutions démographiques, l'urbanisation, les technologies numériques et les inégalités étaient en train de remodeler le monde et qu'elles avaient des liens critiques avec les objectifs de développement durable.

La Directrice exécutive a rappelé que les principes du Programme d'action avaient unifié le monde et fait progresser l'humanité vers un avenir meilleur en plaçant judicieusement les femmes et les filles au centre du développement. Elle a mis en évidence plusieurs domaines dans lesquels il fallait achever le travail commencé : stagnation des progrès dans la réduction de la mortalité maternelle, persistance des inégalités d'accès des femmes à l'emploi formel et récurrence des violences fondées sur le genre et des féminicides, entre autres. Le FNUAP est prêt à travailler avec les États Membres pour renforcer les mécanismes favorisant la participation des jeunes, qui contribueront à définir la prochaine phase du Programme d'action du Caire.

Le Secrétaire général adjoint a fait remarquer que, selon les estimations, les populations des pays en situation particulière – les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement – devraient contribuer à la moitié de la croissance démographique mondiale d'ici à 2050. Les progrès réalisés dans la mise en œuvre du Programme d'action dans ces pays seront un facteur de plus en plus déterminant dans la réalisation des objectifs de développement à l'échelle mondiale. Le Département des affaires économiques et sociales soutenait depuis longtemps les efforts visant à intégrer les questions de population dans la planification du développement durable, en particulier dans le

cadre des travaux de la Commission de la population et du développement et de la Division de la population.

La Vice-Présidente chargée des programmes relatifs aux États-Unis à la Fondation Ford, Sarita Gupta, a fait une présentation spéciale. Elle a souligné le rôle essentiel de la conférence de 1994 dans le changement de paradigme opéré afin d'inscrire la politique démographique mondiale dans un cadre plus inclusif et centré sur les droits humains, l'égalité des genres et l'autonomie corporelle, tournant qui avait poussé la Fondation Ford à réimaginer ses stratégies d'octroi de subventions, en dépassant les initiatives traditionnelles de planification familiale et en adoptant une conception plus large de la santé sexuelle et procréative, des droits connexes et de la justice reconnaissant le droit de disposer de son corps. Elle a également souligné que la communauté internationale ne parviendrait pas à réaliser le développement durable et à éliminer la pauvreté, la violence et les discriminations sans faire progresser les droits en matière de santé sexuelle et procréative et l'égalité des genres.

Le discours principal a été prononcé par le Président et fondateur de NoBrainerData, José Miguel Guzman, qui s'est penché sur quatre dimensions problématiques de la situation démographique actuelle, à savoir le déclin de la population, les très faibles taux de fécondité, le vieillissement rapide de la population et les migrations internationales. Il a fait observer que de plus en plus de pays allaient connaître un déclin démographique à l'avenir et a souligné qu'il fallait réexaminer les facteurs influençant la décision des femmes ou des couples d'avoir des enfants, y compris le contrat social différencié selon le genre qui façonne la participation au marché du travail. Compte tenu de l'allongement de l'espérance de vie et du vieillissement progressif de la population, les États Membres devraient réfléchir aux mesures à prendre pour faire face à la demande croissante de services sociaux et appliquer une stratégie à long terme pour changer la manière dont les individus et les sociétés investissent et planifiaient leur vieillesse. Il a mis en garde contre le danger que représentait la tendance croissante à instrumentaliser les migrations dans les discours politiques tout en omettant les avantages économiques, démographiques et sociaux pour les pays concernés, et a exhorté les pays à relever les défis liés aux migrations en s'appuyant sur le Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières.

Le Vice-Président représentant les États d'Afrique, Kamau Kariuki (Kenya), a facilité les consultations informelles sur deux projets de décision, qui ont été approuvés par consensus le 16 avril 2024. Le dernier jour de sa cinquante-septième session, la Commission a approuvé l'ordre du jour provisoire de sa cinquante-huitième session, en 2025 (E/CN.9/2024/L.2), et décidé que sa cinquante-neuvième session, en 2026, aurait pour thème « Population, technologie et recherche dans le contexte du développement durable » (E/CN.9/2024/L.3). Elle a adopté le projet de rapport sur les travaux de sa cinquante-septième session (E/CN.9/2024/L.5) et chargé la rapporteuse d'établir la version définitive du rapport avec l'aide du Secrétariat.

Après la tenue de consultations avec chacun des cinq groupes régionaux, avec les entités des Nations Unies et avec les organisations de la société civile, la Présidente a distribué, le 1^{er} avril 2024, l'avant-projet d'une déclaration politique marquant le trentième anniversaire de la Conférence internationale sur la population et le développement. Après trois semaines de consultations informelles dirigées par la Présidente et le Vice-Président représentant les États d'Asie et du Pacifique, Yosuke Kita (Japon), les délégations s'étaient mises d'accord *ad referendum* sur un seul paragraphe. Des divergences opposant les délégations les ont empêchées de parvenir à un consensus sur les paragraphes contenant des éléments de fond ou des exemples de questions sur lesquelles des progrès avaient été réalisés depuis 1994 ou de défis qui restaient à relever. Le 25 avril, les cofacilitateurs ont proposé une version

simplifiée et concise du texte examiné lors des consultations informelles. Les 25 et 26 avril, le texte a été soumis à une procédure d'approbation tacite qui n'a pas été rompue, permettant ainsi à la Commission d'obtenir un consensus (E/CN.9/2024/L.4).

Dans la déclaration, les États Membres ont réaffirmé le Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement et les principales mesures visant la poursuite de son application, ainsi que les conclusions de ses examens, et pris note des textes issus des conférences d'examen régionales. Soulignant que le Programme d'action demeurerait aussi pertinent aujourd'hui qu'il y a 30 ans, ils ont exprimé de nouveau leur détermination à achever le travail commencé dans le cadre de la mise en œuvre du Programme d'action ainsi qu'à renforcer la création de passerelles entre questions de population et développement durable dans les processus multilatéraux concernés. Dans la déclaration, ils ont pris acte du fait que les dynamiques de population, notamment celles liées aux différences de rythme en matière de croissance et de déclin démographiques, à l'évolution de la pyramide des âges, à l'urbanisation et aux migrations internationales, continueraient de façonner le monde pour les générations actuelles et futures. Ils se sont dits convaincus qu'il était indispensable de mettre pleinement en œuvre le Programme d'action si l'on voulait concrétiser les ambitions du Programme 2030 et en accélérer la réalisation, que ces deux programmes se renforçaient mutuellement, et que l'ensemble des parties prenantes devaient faire preuve de l'audace nécessaire pour les traduire dans les faits, estimant à cet égard qu'il fallait pouvoir compter à la fois sur une volonté politique accrue à tous les niveaux et sur la mobilisation de ressources adéquates et suffisantes au niveau national comme international. Ils se sont engagés à améliorer la disponibilité de données démographiques de qualité, à jour, pertinentes, ventilées et fiables et à faciliter l'accès à ces données, ainsi qu'à renforcer les travaux de recherche portant sur les liens entre les questions de population et le développement durable, et à tenir compte des tendances et projections démographiques dans les stratégies et politiques de développement.

Établi par la Division de la population du Département des affaires économiques et sociales, le rapport du Secrétaire général sur l'évaluation de l'état d'application du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement et de sa contribution au suivi et à l'examen de la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 au cours de la décennie d'action et de réalisations en faveur du développement durable (E/CN.9/2024/2) porte sur quatre grandes tendances démographiques (croissance démographique, vieillissement de la population, migrations et urbanisation) observées depuis 1994, présentant des informations et des projections jusqu'en 2054 aux niveaux mondial et régional. La population mondiale est passée de 5,6 milliards en 1994 à 8,1 milliards en 2024 et devrait, selon les projections, atteindre près de 9,9 milliards en 2054. La croissance démographique varie considérablement d'une région à l'autre et demeure un défi pour un sous-ensemble de pays en développement. Dans la plupart des autres pays, la croissance démographique s'est ralentie, un nombre croissant d'entre eux connaissant aujourd'hui un déclin démographique et un vieillissement avancé de la population, et il faut donc agir sans tarder pour relever les défis démographiques et tirer parti des possibilités offertes. Dans le rapport, le Secrétaire général indique qu'au cours des 30 prochaines années, il faudra, dans un monde de plus en plus interdépendant, faciliter des migrations sûres, ordonnées et régulières et faire progresser la planification et la mise en œuvre des politiques nationales, notamment pour la promotion d'une urbanisation durable, étant donné que les villes abriteront environ deux tiers de la population mondiale d'ici à 2050. Il y demande aux pays de faire preuve d'une coopération internationale élargie pour éliminer la pauvreté, faire

progresser les droits humains et atténuer les changements climatiques anthropiques et la dégradation de l'environnement.

Dans son rapport sur les programmes et activités visant à évaluer l'état d'application du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement et de sa contribution au suivi et à l'examen de la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 au cours de la décennie d'action et de réalisations en faveur du développement durable ([E/CN.9/2024/3](#)), établi par le FNUAP, le Secrétaire général fait observer qu'alors que la communauté internationale se prépare pour le Sommet de l'avenir, les pays doivent faire face à des tendances démographiques hétérogènes et à une multitude de défis, notamment une crise climatique, un nombre croissant de réfugiés, le vieillissement de la population mondiale et une urbanisation croissante. Trente ans après la Conférence du Caire, la capacité des pays à prospérer passe par des engagements renouvelés en faveur des aspirations fondamentales du Programme d'action, notamment l'accès universel à la médecine de la procréation, à l'éducation et à un travail décent, l'égalité des genres, la liberté de décider de l'espacement des naissances et du nombre d'enfants souhaités, et la possibilité de vivre à l'abri de la discrimination et de la violence. Dans le rapport, le Secrétaire général conclut que la pleine mise en œuvre du Programme d'action est essentielle pour atteindre les objectifs de développement durable d'ici à 2030 et pour assurer des progrès continus au-delà de cette échéance.

Établi par le FNUAP, le rapport du Secrétaire général sur les flux de ressources financières devant concourir à la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement ([E/CN.9/2024/4](#)) donne un aperçu des tendances générales dans trois domaines : l'aide publique et privée au développement, l'aide destinée aux questions de population et l'aide liée au thème de la cinquante-septième session de la Commission. Entre 2021 et 2022, le total de l'aide publique et privée a atteint un nouveau sommet. L'aide aux questions de population s'est contractée entre 2020 et 2021, mais reste à un niveau élevé par rapport aux années 1990 et au début des années 2000. Entre 2020 et 2021, l'aide en faveur des soins de santé sexuelle et procréative, mesurée en dollars des États-Unis par femme en âge de procréer, a chuté de 37 %, pour revenir à 6,84 dollars. Dans le rapport, le Secrétaire général fait observer que l'aide destinée à faire progresser les droits humains et à soutenir l'action menée pour lutter contre la violence à l'égard des femmes et des filles a fortement progressé ces deux dernières décennies, mais qu'elle reste globalement faible. Si l'aide au développement urbain a également augmenté, l'aide au développement rural reste quant à elle très faible. L'accélération des migrations internationales au cours de la dernière décennie s'est traduite par un fort accroissement de l'aide destinée aux questions de migration, une grande partie de cette aide étant dépensée dans les pays donateurs eux-mêmes pour venir en aide à la population de réfugiés qu'ils accueillent.

Établi par la Division de la population du Département des affaires économiques et sociales, le rapport du Secrétaire général sur l'exécution du programme et bilan des activités menées dans le domaine de la population en 2023 ([E/CN.9/2024/5](#)) dresse un bilan des travaux menés par la Division dans les domaines suivants : analyse des tendances mondiales en matière de fertilité, de mortalité, de migration, d'urbanisation et de vieillissement de la population ; élaboration d'estimations et de projections démographiques à l'échelle mondiale ; suivi des politiques démographiques et des indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable ; étude des liens entre les questions de population et le développement durable ; diffusion de données et d'informations démographiques ; activités de coopération technique et de

renforcement des capacités menées auprès des États Membres ; soutien technique apporté aux mécanismes intergouvernementaux.

Dans la matinée du 30 avril, la Commission a tenu une table ronde de haut niveau sur les principales conclusions et recommandations des conférences régionales sur la population et le développement organisées par les cinq commissions économiques régionales de l'ONU à la fin de 2023. Le tour d'horizon des situations régionales a permis de mettre en évidence les contributions importantes du Programme d'action dans le cadre de la mise en œuvre du Programme 2030 et des programmes en matière de population et de développement au niveau régional. Les régions ont réalisé des progrès considérables dans des domaines essentiels tels que la santé et l'espérance de vie, le niveau d'éducation atteint, les inégalités entre les femmes et les hommes en matière d'emploi et l'accès aux services de santé sexuelle et procréative. L'examen des situations régionales a également permis de souligner la manière dont les tendances démographiques actuelles et futures, notamment les taux de fécondité élevés, le vieillissement de la population, les migrations et l'urbanisation, étaient susceptibles de créer des difficultés tout en offrant des possibilités dans le domaine du développement durable au-delà de 2030. L'intervenante et les intervenants ont fait observer que, malgré les engagements pris sur le plan politique et la participation accrue des parties prenantes, les progrès ont été disparates d'une région à l'autre et à l'intérieur des régions elles-mêmes. Le débat qui a suivi la table ronde a été l'occasion de prendre acte d'un ralentissement des progrès accomplis ces dernières années, voire d'une détérioration de la situation dans certains pays et certaines régions, ce qui s'expliquait par diverses raisons, notamment la dégradation de l'environnement, les changements climatiques, les conflits, l'aggravation des disparités socioéconomiques et la pandémie de maladie à coronavirus 2019 (COVID-19).

Dans la matinée du mercredi 1^{er} mai, la séance a commencé par une table ronde multipartite sur le thème spécial de la session, avec des intervenantes et un intervenant issus du monde universitaire, de la société civile et de groupes de jeunes. Les intervenantes et l'intervenant ont admis que les progrès avaient été disparates et les difficultés aggravées par de multiples crises, notamment les changements climatiques, le ralentissement de l'économie mondiale, les conflits violents et les situations d'instabilité politique. Pour surmonter les difficultés actuelles et réaliser de nouvelles avancées, il était crucial de renforcer la coopération internationale et les partenariats multipartites ainsi que d'utiliser les données démographiques de façon cohérente dans le cadre de l'élaboration de politiques efficaces. Dans les pays d'Afrique, il était indispensable d'investir dans le capital humain et de créer des emplois décents pour exploiter le dividende démographique. Les femmes et les filles se heurtaient toujours à des obstacles les empêchant de jouir de leurs droits humains, ce qui se traduisait souvent par des niveaux d'instruction inférieurs et une capacité réduite à profiter des débouchés économiques. À cet égard, il était essentiel d'accélérer la réalisation des objectifs dans le domaine de la santé sexuelle et procréative afin de réduire la mortalité maternelle et de diminuer les besoins non satisfaits en matière de planification familiale. Il fallait également accélérer la mise en œuvre sur les questions touchant à l'urbanisation et aux migrations, domaines dans lesquels une mauvaise planification et une mauvaise gestion pouvaient mener à une explosion des inégalités et à une augmentation des vulnérabilités. Les intervenantes et l'intervenant ont par ailleurs souligné qu'il était indispensable d'associer les jeunes à la mise en œuvre complète et efficace du Programme d'action et de veiller à ce que les générations actuelles et futures puissent réaliser pleinement leur potentiel.

Dans la matinée du 2 mai, la Commission a examiné le point 4 de l'ordre du jour, intitulé « Exécution du programme et futur programme de travail du Secrétariat

dans le domaine de la population », en commençant par tenir une table ronde d'experts nationaux. Les expertes et experts ont donné un aperçu de la situation démographique de leur pays ou région et décrit brièvement leurs travaux sur les questions de population et les activités des institutions qu'ils représentaient. Ils ont appelé l'attention sur la diversité des schémas démographiques et des politiques au niveau des pays et des régions, notamment les problèmes concernant : a) la croissance rapide de la population et la fécondité élevée, les mariages d'enfants et la procréation des adolescents ; b) la réalisation du dividende démographique dans les pays en développement et l'engrangement des avantages éventuels associés à une faible fécondité et à des populations vieillissantes, ainsi que l'action menée en réponse à certaines inquiétudes concernant l'éventuelle baisse de la taille des populations ou les niveaux élevés d'émigration de personnel qualifié ; c) les coûts et les avantages de la migration pour les personnes, les familles et les pays d'origine, de transit et de destination. Ils ont remercié la Division de la population pour ses rapports, ses manuels et ses guides ainsi que pour son rôle de chef de file dans la production de prévisions et de projections démographiques de haute qualité et comparables à l'échelle internationale. Comme travaux futurs dans le domaine de la population, ils ont notamment suggéré au Secrétariat de renforcer le soutien aux activités de développement des capacités, notamment la production d'estimations infranationales ; de produire des statistiques sur les migrations en utilisant des sources de données nouvelles et différentes ; d'établir davantage de rapports sur le vieillissement de la population ; d'analyser les écarts entre les estimations des pays avec les estimations de l'ONU ; d'évaluer l'incidence démographique de la pandémie de COVID-19 et les effets connexes sur la réalisation des objectifs de développement durable ; de faciliter la consultation et l'utilisation des données produites par la Division de la population en améliorant encore le site Web de celle-ci tout en veillant à ce qu'il soit cohérent avec les autres portails de données du système des Nations Unies.

Au cours du débat général, les États Membres ont réaffirmé leur détermination à mettre en œuvre le Programme d'action et les programmes régionaux en matière de population et de développement, indiquant que la mise en œuvre du Programme d'action était particulièrement importante pour atteindre les objectifs de développement durable et les cibles du Programme 2030. Les expertes et experts ont souligné les progrès accomplis depuis la Conférence du Caire, notamment en ce qui concernait la réduction de la mortalité infantile, juvénile et maternelle, l'allongement de l'espérance de vie, la réduction de la pauvreté, l'amélioration de l'accès à l'éducation, la baisse des mariages d'enfants et des grossesses précoces, l'amélioration de l'accès aux soins de santé sexuelle et procréative et le respect des droits en matière de procréation. Toutefois, la mise en œuvre du Programme d'action continuait d'être entravée par certains obstacles, notamment les inégalités socioéconomiques, le chômage des jeunes, la dégradation de l'environnement, les changements climatiques, les conflits violents et les crises humanitaires. Certaines délégations ont souligné que certaines tendances démographiques actuelles et futures, notamment les taux de fécondité élevés ou faibles, l'accroissement ou le déclin de la population, le vieillissement de la population, les migrations internationales et l'urbanisation, pourraient poser des difficultés supplémentaires si elles n'étaient pas bien gérées. Dans de nombreuses déclarations, les intervenants ont reconnu que les pays en développement avaient besoin de ressources accrues pour promouvoir l'application du Programme d'action, certains soulignant qu'il fallait réformer l'architecture financière internationale pour soutenir ces pays. Afin d'exploiter le dividende démographique, en particulier sur le continent africain, il était essentiel d'augmenter les investissements dans le capital humain des jeunes et d'accroître leurs perspectives d'emploi. D'autres pays ont souligné qu'il importait de centrer

l'attention sur le vieillissement de la population et de promouvoir une vie plus active, plus saine et plus longue. De nombreux pays ont souligné que la mise en œuvre du Programme d'action devait se faire dans le respect de la souveraineté nationale et qu'il fallait prendre des mesures pour protéger et soutenir la famille. De nombreux autres pays ont souligné qu'il importait de promouvoir l'accès à une éducation complète à la sexualité ainsi qu'à la santé sexuelle et procréative et aux droits connexes, de lutter contre la violence fondée sur le genre, d'éliminer toutes les formes de discrimination et de modifier les normes sociales négatives afin de garantir l'égalité des genres et l'autonomisation des femmes. Les intervenants ont également souligné qu'il importait de disposer de données démographiques de qualité, actualisées, pertinentes et ventilées, ainsi que de renforcer les systèmes de données et d'améliorer les capacités nationales de collecte, de production et d'analyse de données démographiques à des fins de planification et de suivi des progrès réalisés dans la réalisation des objectifs de développement durable.

À la séance de clôture, le 3 mai, les délégations ont expliqué leur position sur la déclaration politique adoptée plus tôt dans la semaine. Si la plupart des délégations ont félicité la Présidente et se sont réjouies du consensus trouvé, nombre d'entre elles ont regretté que la déclaration n'ait porté que sur les questions qui avaient fait l'objet d'un large consensus entre les États Membres.

Quelque 620 représentantes et représentants de 185 organisations non gouvernementales (ONG) accréditées auprès du Conseil économique et social se sont inscrits pour participer à la session annuelle. Au total, 23 déclarations écrites présentées au nom d'ONG ou de groupes d'ONG ont été soumises à l'avance et intégrées à la documentation dont la Commission était saisie. En outre, 39 représentantes et représentants d'ONG ont fait des exposés oraux. Au cours du débat général, les représentantes et représentants de la société civile ont souligné le rôle essentiel des organisations de la société civile dans la mise en œuvre du Programme d'action du Caire, en particulier dans les contextes où les ressources étaient limitées. Beaucoup ont souligné la nécessité de placer les droits humains au centre des politiques et des initiatives internationales et de veiller à ce que les groupes marginalisés ne soient pas laissés pour compte. Les intervenants ont souligné les défis persistants que représentaient les mariages précoces et les taux élevés de grossesses précoces dans de nombreux contextes, souvent liés à des lacunes dans l'éducation en général, et dans l'éducation à la sexualité, en particulier. Certaines délégations ont tenu à rappeler qu'il fallait maintenir des services de soins de santé sexuelle et procréative, protéger les droits en matière de procréation et lutter contre les violences sexuelles et fondées sur le genre commises pendant les crises humanitaires résultant de conflits ou des changements climatiques. Plusieurs ONG ont affirmé vigoureusement que l'accès à l'avortement n'était pas un droit humain et que l'avortement ne devrait en aucun cas être promu en tant que méthode de planification familiale, un certain nombre d'entre elles souhaitant que la famille soit placée au centre des politiques en matière de population et de développement. Les ONG ont également été consultées au sujet du projet de résolution portant sur le thème spécial de la session.

Environ 44 manifestations parallèles ont été organisées durant la session annuelle.

Table des matières

<i>Chapitre</i>	<i>Page</i>
I. Questions appelant une décision du Conseil économique et social ou portées à son attention .	11
A. Projet de décision soumis au Conseil pour adoption	11
B. Questions portées à l'attention du Conseil	12
II. Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation	15
III. Débat général : a) Mesures pour la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement aux niveaux mondial, régional et national ; b) Évaluation de l'état d'application du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement et de sa contribution au suivi et à l'examen de la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 au cours de la décennie d'action et de réalisations en faveur du développement durable	16
IV. Exécution du programme et futur programme de travail du Secrétariat dans le domaine de la population	21
V. Ordre du jour provisoire de la cinquante-huitième session de la Commission	22
VI. Adoption du rapport de la Commission sur les travaux de sa cinquante-septième session	23
VII. Organisation de la session	24
A. Ouverture et durée de la session	24
B. Participation	24
C. Élection du Bureau	24
D. Ordre du jour et organisation des travaux	25
E. Documentation	25
 Annexe	
Liste des documents dont la Commission de la population et du développement était saisie à sa cinquante-septième session	26

Chapitre I

Questions appelant une décision du Conseil économique et social ou portées à son attention

A. Projet de décision soumis au Conseil pour adoption

1. La Commission recommande au Conseil économique et social d'adopter le projet de décision ci-après :

Rapport de la Commission de la population et du développement sur les travaux de sa cinquante-septième session et ordre du jour provisoire de sa cinquante-huitième session*

Le Conseil économique et social :

- a) Prend note du rapport de la Commission de la population et du développement sur les travaux de sa cinquante-septième session¹ ;
- b) Approuve l'ordre du jour provisoire de la cinquante-huitième session de la Commission, établi comme suit :

Ordre du jour provisoire

1. Élection du Bureau².
2. Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation.

Documentation

Ordre du jour provisoire de la cinquante-huitième session de la Commission

Note du Secrétariat sur l'organisation des travaux de la session

3. Débat général :
 - a) Mesures pour la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement aux niveaux mondial, régional et national ;
 - b) Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge.

Documentation

Rapport du Secrétaire général sur l'objectif visant à permettre à tous de vivre en bonne santé et à promouvoir le bien-être de tous à tout âge

Rapport du Secrétaire général sur les programmes et activités visant à permettre à tous de vivre en bonne santé et à promouvoir le bien-être de tous à tout âge

* Pour le compte rendu des débats, voir chap. V.

¹ *Documents officiels du Conseil économique et social, 2024, Supplément n° 5 (E/2024/25).*

² En application de la décision 2005/213 du Conseil économique et social, la Commission tiendra, aussitôt après la clôture de sa cinquante-septième session, la première séance de sa cinquante-huitième session aux seules fins d'élire la nouvelle présidence et les autres membres du Bureau, conformément à l'article 15 du Règlement intérieur des commissions techniques du Conseil.

Rapport du Secrétaire général sur les flux de ressources financières devant concourir à la poursuite de l'application du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement

4. Exécution du programme et futur programme de travail du Secrétariat dans le domaine de la population.

Documentation

Rapport du Secrétaire général sur les tendances démographiques mondiales

Rapport du Secrétaire général sur l'exécution du programme et le bilan des activités menées dans le domaine de la population en 2024 : Division de la population (Département des affaires économiques et sociales)

Note du Secrétariat sur le projet de plan-programme pour 2026 et l'exécution du programme en 2024 : sous-programme 5 (Population) du programme 7 (Affaires économiques et sociales)³

5. Ordre du jour provisoire de la cinquante-neuvième session de la Commission.

Documentation

Note du Secrétariat présentant l'ordre du jour provisoire de la cinquante-neuvième session de la Commission

6. Adoption du rapport de la Commission sur les travaux de sa cinquante-huitième session.

B. Questions portées à l'attention du Conseil

2. La déclaration et la décision ci-après, adoptées par la Commission, sont portées à l'attention du Conseil :

³ Dans sa résolution [77/267](#), l'Assemblée a décidé de mettre fin à la période d'expérimentation à compter de 2023 et prié le Secrétaire général de continuer de présenter le budget-programme selon un cycle annuel.

Déclaration 2024/1
Déclaration à l'occasion du trentième anniversaire de la Conférence internationale sur la population et le développement

Nous, Ministres et représentantes et représentants de gouvernements, réunis à la cinquante-septième session de la Commission de la population et du développement, à New York, du 29 avril au 3 mai 2024, à l'occasion spéciale du trentième anniversaire de la Conférence internationale sur la population et le développement tenue au Caire en 1994, pour procéder à l'examen et à l'évaluation du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement¹ et de sa contribution au suivi et à l'examen de la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030²,

1. *Réaffirmons* le Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement et les principales mesures visant la poursuite de son application, ainsi que les conclusions de ses examens, et prenons note des textes issus des conférences d'examen régionales, en soulignant que chacun d'entre eux énonce des directives propres à la région qui l'a adopté concernant la population et le développement³ ;

2. *Exprimons de nouveau* notre détermination à promouvoir l'application pleine, effective et accélérée du Programme d'action, à achever avec toute la célérité requise le travail commencé à cet égard, guidés par le sens du devoir et des responsabilités et en unissant nos forces dans un esprit de coopération internationale, de partenariat et de solidarité planétaires, ainsi qu'à renforcer la création de passerelles entre questions de population et développement dans les processus multilatéraux concernés, étant profondément convaincus que le Programme d'action demeure aussi pertinent aujourd'hui qu'il y a 30 ans ;

3. *Considérons* que, compte tenu de la grande diversité des situations démographiques sur la planète, les dynamiques de population, notamment celles liées aux différences de rythme en matière de croissance et de déclin démographiques, à l'évolution de la pyramide des âges, à l'urbanisation et aux migrations internationales, continueront de façonner le monde pour les générations actuelles et futures ;

4. *Saluons* les progrès accomplis à ce jour sur la voie de la réalisation des buts et objectifs associés au Programme d'action et des objectifs de développement durable, soulignons que des difficultés et des obstacles continuent d'entraver l'application du Programme d'action, et nous engageons à cet égard à prendre d'autres mesures pour accélérer sa pleine application ;

5. *Sommes fermement convaincus* qu'il est indispensable de mettre pleinement en œuvre le Programme d'action et les principales mesures visant la poursuite de son application si l'on veut concrétiser les ambitions du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et en accélérer la réalisation, que ces deux programmes se renforcent mutuellement, et que l'ensemble des parties prenantes doivent faire preuve de l'audace nécessaire pour les traduire dans les faits, en conciliant les dimensions économique, sociale et environnementale du développement durable de façon intégrée, et en s'employant à garantir à toutes les personnes la jouissance effective de leurs droits humains, notamment le droit au

¹ *Rapport de la Conférence internationale sur la population et le développement, Le Caire, 5-13 septembre 1994* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.95.XIII.18), chap. I, résolution I, annexe.

² Résolution 70/1 de l'Assemblée générale.

³ Résolution S-21/2 de l'Assemblée générale, annexe.

développement, à instaurer l'égalité des genres et à promouvoir l'avancement de toutes les femmes et de toutes les filles ;

6. *Estimons* que pour être en mesure d'appliquer pleinement le Programme d'action, il faut pouvoir compter à la fois sur une volonté politique accrue à tous les niveaux et sur la mobilisation de ressources adéquates et suffisantes au niveau national comme international, et fournir aux pays en développement un financement du développement qui soit prévisible, durable et suffisant, quelle qu'en soit la provenance, estimons également que l'on ne s'attend pas à ce que les gouvernements soient en mesure d'atteindre seuls les buts et objectifs du Programme d'action, et réaffirmons notre engagement à accélérer la mise en œuvre intégrale du Programme d'action d'Addis-Abeba issu de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement⁴ et à prendre de nouvelles mesures pour accroître le financement du développement durable ;

7. *Encourageons* les gouvernements, les organisations internationales, les organismes du système des Nations Unies, les institutions financières internationales et les autres parties prenantes à aider les pays en développement à appliquer le Programme d'action, en renforçant l'accès à la science, à la technologie et à l'innovation et la coopération Nord-Sud et Sud-Sud et la coopération triangulaire dans ces domaines ainsi que les activités de renforcement des capacités ;

8. *Nous engageons* à améliorer la disponibilité de données démographiques de qualité, à jour, pertinentes, ventilées et fiables et à faciliter l'accès à ces données, outils d'importance capitale pour l'application et le suivi du Programme d'action et pour l'évaluation des progrès accomplis dans la mise en œuvre du Programme 2030, ainsi qu'à renforcer les travaux de recherche portant sur les liens entre les questions de population et le développement durable, et à tenir compte des tendances et projections démographiques dans les stratégies et politiques de développement ;

9. *Demandons* aux organismes des Nations Unies, aux organisations internationales et régionales et à tous les secteurs de la société civile, dont les organisations non gouvernementales, de s'engager sans réserve à promouvoir l'application pleine, effective et accélérée du Programme d'action et du Programme 2030 et à redoubler d'efforts en ce sens.

Décision 2024/101

Thème spécial de la cinquante-neuvième session de la Commission de la population et du développement

La Commission de la population et du développement décide que sa cinquante-neuvième session, en 2026, aura pour thème spécial : « Population, technologie et recherche dans le contexte du développement durable ».

⁴ Résolution [69/313](#) de l'Assemblée générale, annexe.

Chapitre II

Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation

3. La Commission a examiné le point 2 de son ordre du jour à sa 2^e séance, le 29 avril 2024. Elle était saisie de l'ordre du jour provisoire ([E/CN.9/2024/1](#)) et du projet d'organisation de ses travaux ([E/CN.9/2024/1/L.1](#)).

4. À la même séance, la Commission a adopté l'ordre du jour provisoire et approuvé le projet d'organisation de ses travaux, tel que révisé oralement pour y inclure l'examen, à la 2^e séance, du projet de déclaration à l'occasion du trentième anniversaire de la Conférence internationale sur la population et le développement ([E/CN.9/2024/1/L.4](#)) (voir chap. VII, sect. D), étant entendu que d'autres ajustements seraient apportés, le cas échéant, au cours de la session.

Chapitre III

Débat général :

- a) **Mesures pour la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement aux niveaux mondial, régional et national**
- b) **Évaluation de l'état d'application du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement et de sa contribution au suivi et à l'examen de la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 au cours de la décennie d'action et de réalisations en faveur du développement durable**

5. La Commission a examiné le point 3 de l'ordre du jour et les alinéas a) et b) de sa 2^e à sa 9^e séances, du 29 avril au 3 mai 2024. Elle a tenu une discussion générale sur le point 3 de l'ordre du jour de sa 2^e à sa 9^e séances et deux tables rondes interactives à ses 3^e et 5^e séances, respectivement. Elle était saisie des documents suivants :

a) Rapport du Secrétaire général sur l'évaluation de l'état d'application du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement et de sa contribution au suivi et à l'examen de la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 au cours de la décennie d'action et de réalisations en faveur du développement durable ([E/CN.9/2024/2](#)) ;

b) Rapport du Secrétaire général sur l'état d'application du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement et de sa contribution aux progrès réalisés dans le cadre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 ([E/CN.9/2024/3](#)) ;

c) Rapport du Secrétaire général sur les flux de ressources financières devant concourir à la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement ([E/CN.9/2024/4](#)).

6. La Commission était également saisie d'un certain nombre de déclarations soumises par des ONG dotées du statut consultatif auprès du Conseil⁵.

7. À la 2^e séance, le 29 avril, le Directeur de la Division de la population du Département des affaires économiques et sociales et le Conseiller principal pour le trentième anniversaire de la Conférence internationale sur la population et le développement du FNUAP ont fait des déclarations liminaires.

8. À la même séance, la Commission a entamé son débat général sur l'ensemble du point 3 de l'ordre du jour et a entendu des déclarations de la représentante du Panama et des représentants du Honduras, du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et de la Gambie, ainsi que des observateurs du Népal, de la

⁵ [E/CN.9/2024/NGO/1](#), [E/CN.9/2024/NGO/2](#), [E/CN.9/2024/NGO/3](#), [E/CN.9/2024/NGO/4](#), [E/CN.9/2024/NGO/5](#), [E/CN.9/2024/NGO/6](#), [E/CN.9/2024/NGO/7](#), [E/CN.9/2024/NGO/8](#), [E/CN.9/2024/NGO/9](#), [E/CN.9/2024/NGO/10](#), [E/CN.9/2024/NGO/11](#), [E/CN.9/2024/NGO/12](#), [E/CN.9/2024/NGO/13](#), [E/CN.9/2024/NGO/14](#), [E/CN.9/2024/NGO/15](#), [E/CN.9/2024/NGO/16](#), [E/CN.9/2024/NGO/17](#), [E/CN.9/2024/NGO/18](#), [E/CN.9/2024/NGO/19](#) et [E/CN.9/2024/NGO/20](#).

Thaïlande et du Bénin, de l'observatrice des Seychelles, de l'observateur du Burkina Faso, des observatrices de l'Angola, de la Bosnie-Herzégovine et de l'Albanie et de l'observateur de la République-Unie de Tanzanie.

9. À sa 3^e séance, le 30 avril, la Commission a tenu, au titre au titre du point 3 a) de son ordre du jour, une table ronde de haut niveau sur les principales conclusions et recommandations des conférences régionales sur la population et le développement, animée par la Présidente (Honduras). Les expertes et experts suivants ont répondu aux questions posées par l'animatrice : Varawut Silpa-archa, Ministre thaïlandaise du développement social et de la sécurité humaine et Présidente de la septième Conférence sur la population de l'Asie et du Pacifique ; Alexei Buzu, Ministre du travail et de la protection sociale de la République de Moldova et Coprésident de la conférence régionale organisée à l'occasion du trentième anniversaire de la Conférence internationale sur la population et le développement sur le thème « Population et développement : garantir les droits et les choix » ; Sergio Cusicanqui, Ministre de la planification du développement de l'État plurinational de Bolivie et Président de la cinquième réunion du Bureau de la Conférence régionale sur la population et le développement en Amérique latine et dans les Caraïbes ; Serge Emmanuel Holenn, Vice-Ministre de la santé publique, de l'hygiène et de la prévention de la République démocratique du Congo, Serge Emmanuel Holenn ; Samar Al-Sibai, Chef de la commission syrienne chargée des affaires de la famille et de la population en République arabe syrienne et déléguée à la Conférence régionale sur la population et le développement dans les États arabes placée sous le thème « Défis et perspectives dix ans après la Déclaration du Caire de 2013 ».

10. À la même séance, durant le débat interactif, les expertes et experts ont répondu aux observations et aux questions formulées par le représentant de Cuba et les représentantes de la République dominicaine, de la Zambie, de la Serbie et du Nigéria, ainsi que par les observateurs de la Bosnie-Herzégovine, du Malawi et du Congo et les observatrices d'El Salvador et de la Guinée. La représentante de Commonwealth Medical Trust et le représentant de l'International Federation for Family Development, deux ONG dotées du statut consultatif auprès du Conseil, ont également participé au débat.

11. À la même séance également, après la table ronde de haut niveau, la Commission a repris sa discussion générale et entendu les déclarations des représentantes de la Somalie et du Costa Rica ainsi que des observateurs du Bélarus (au nom du Groupe des Amis de la famille), de l'État plurinational de Bolivie, de l'Eswatini, de la Barbade et du Mali, des observatrices de Sao Tomé-et-Principe et de la Guinée, de l'observateur de la République démocratique populaire lao, de l'observatrice des Maldives, de l'observateur du Zimbabwe et de l'observatrice du Soudan du Sud.

12. À sa 4^e séance, le 30 avril, la Commission a poursuivi sa discussion générale et entendu les déclarations des représentantes de la Zambie, de la République de Moldova et du Turkménistan, du représentant de la Chine, de la représentante des Philippines, du représentant de l'Indonésie, des représentantes de l'Ukraine, des États-Unis d'Amérique, du Mexique et de la République dominicaine, du représentant du Nigéria, de la représentante du Liban et des représentants du Maroc et du Kenya, ainsi que de l'observateur du Cameroun, des observatrices du Mozambique, de la Colombie et de la Norvège, des observateurs du Viet Nam et du Cambodge, de l'observatrice du Bangladesh, des observateurs de l'Égypte et de l'Ouganda, des observatrices du Ghana et de la République arabe syrienne et des observateurs de la Jordanie, de la Roumanie et du Malawi.

13. À sa 5^e séance, le 1^{er} mai, la Commission a tenu, au titre du point 3 b) de son ordre du jour, une table ronde multipartite sur le thème spécial de sa cinquante-septième session, animée par le Vice-Président (Japon). Les personnalités invitées suivantes ont répondu aux questions posées par l'animateur : Eliya Zulu, Fondateur et Directeur exécutif de l'Institut africain pour les politiques de développement ; Silvia Giorgul, Présidente de El Colegio de México ; Sivananthi Thanenthiran, Directrice exécutive de l'Asian-Pacific Resource and Research Centre for Women ; Lucy Fagan, spécialiste des politiques sociales au sein du grand groupe des enfants et des jeunes de l'ONU.

14. À la même séance, un débat interactif a eu lieu, au cours duquel les intervenants ont répondu aux observations et aux questions formulées par les représentantes du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et de la Serbie, les représentants du Kenya, de Cuba et de l'Indonésie et les représentantes du Nigéria, de la Gambie, du Costa Rica et des États-Unis d'Amérique, ainsi que par les observatrices de l'Albanie, de la Bosnie-Herzégovine et du Ghana et les observateurs du Malawi et de l'Égypte. Le représentant d'ACT Alliance – Action by Churches Together et la représentante d'Advocates for Youth, deux ONG dotées du statut consultatif auprès du Conseil, ont également participé au débat.

15. À la même séance également, après la table ronde multipartite, la Commission a repris sa discussion générale et entendu les déclarations du représentant du Tchad, de la représentante du Japon et du représentant de la Fédération de Russie, ainsi que des observateurs du Vanuatu (au nom des petits États insulaires en développement du Pacifique), de Cabo Verde et de Fidji, des observatrices du Paraguay, d'El Salvador et de Mongolie et des observateurs de l'Allemagne et du Guatemala.

16. À sa 6^e séance, le 1^{er} mai, la Commission a repris sa discussion générale et entendu les déclarations des représentants de l'Australie, de la Türkiye, de la République islamique d'Iran et de la Mauritanie, de la représentante du Royaume des Pays-Bas, des représentants des Comores, de Cuba, de l'Arabie saoudite et d'Israël, des représentantes de l'Inde et du Canada et des représentants de l'Argentine et de la Belgique, ainsi que des observateurs du Qatar, de la Pologne, du Niger, du Burundi et de la Malaisie, de l'observatrice des États fédérés de Micronésie, des observateurs du Congo, du Nicaragua, du Luxembourg et du Brésil, de l'observatrice de l'Afrique du Sud, des observateurs de l'Irlande et du Chili, de l'observatrice de l'Espagne, de l'observateur du Suriname et des observatrices de la Bulgarie et du Bélarus.

17. À la même séance, le représentant de la République islamique d'Iran a fait une déclaration au titre de son droit de réponse.

18. À sa 7^e séance, le 2 mai, la Commission a repris sa discussion générale et entendu les déclarations du représentant de l'Éthiopie, de la représentante du Portugal et des représentants du Pérou et du Tadjikistan, ainsi que de l'observatrice de la Tunisie, des observateurs du Yémen, du Rwanda, du Lesotho, du Sénégal et du Kazakhstan, de l'observatrice de la Jamaïque et des observateurs de Sri Lanka, de la France et de l'Algérie.

19. À sa 8^e séance, le 2 mai, la Commission a repris sa discussion générale et entendu les déclarations des représentants du Pakistan et du Danemark et de la représentante de l'Uruguay, ainsi que des observateurs de la Côte d'Ivoire, du Myanmar, des Samoa et de la République bolivarienne du Venezuela, des observatrices de la Nouvelle-Zélande, de Kiribati et du Libéria, de l'observateur de Timor-Leste, de l'observatrice des Îles Salomon, de l'observateur de l'Iraq, de l'observatrice de la Finlande et de l'observateur de la Suède.

20. À la même séance, des déclarations ont été faites par l'observateur du Saint-Siège, l'observatrice de la Ligue des États arabes et l'observateur de

l'Organisation internationale pour les migrations, ainsi que par les représentants de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes et de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique, les représentantes de la Commission économique pour l'Europe et de la Commission économique pour l'Afrique et le représentant du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida.

21. À la même séance également, des déclarations ont été faites par les représentantes et représentants des ONG ci-après, dotées du statut consultatif auprès du Conseil économique et social : Plan International, Inc. ; International Federation for Family Development ; International Planned Parenthood Federation ; Sikh Human Rights Group ; Rutgers ; Stichting CHOICE for Youth and Sexuality ; Asian-Pacific Resource and Research Centre for Women ; International Planned Parenthood Federation (Europe) ; International Federation of Medical Students' Associations ; C-Fam, Inc. ; International Catholic Committee of Nurses and Medico-Social Assistants ; La manif pour tous ; New Zealand Family Planning Association, Inc. ; Association tunisienne de la santé de la reproduction.

22. À sa 9^e séance, le 3 mai, la Commission a poursuivi et conclu sa discussion générale et entendu les déclarations des représentantes et représentants des ONG ci-après, dotées du statut consultatif auprès du Conseil économique et social : Campaign Life Coalition ; ACT Alliance – Action by Churches Together ; Population Matters ; Global Organization for Sustainable Development Goals, Inc. ; Doha International Family Institute ; Alan Guttmacher Institute ; Akina Mama wa Afrika ; International Student Surgical Network ; World Youth Alliance ; FEMM Foundation ; Asociación Nacional Cívica Femenina ; Bangladesh Rural Advancement Committee ; Family Planning NSW ; Fòs Feminista ; Women for a Change ; Amnesty International ; Girls Not Brides: The Global Partnership to End Child Marriage ; Balance Promoción para el Desarrollo y Juventud ; International Relations Students' Association of McGill ; Organisation mondiale pour l'éducation préscolaire ; Red Católicas por el Derecho a Decidir ; Miss CARICOM International Foundation CIP, Inc. ; Leah Charity Foundation ; Women's Global Network for Reproductive Rights ; Deutsche Stiftung Weltbevölkerung – German Foundation for World Population ; Center for Reproductive Rights, Inc.

Décision prise par la Commission

Déclaration à l'occasion du trentième anniversaire de la Conférence internationale sur la population et le développement

23. À sa 2^e séance, le 29 avril, la Commission était saisie du projet de déclaration intitulé « Déclaration à l'occasion du trentième anniversaire de la Conférence internationale sur la population et le développement », tel qu'il figurait dans un document non officiel, disponible en anglais uniquement, déposé par la Présidente (Honduras) à l'issue de consultations facilitées par la Présidente et le Vice-Président (Japon) avant d'être publié sous la cote [E/CN.9/2024/L.4](#).

24. À la même séance, la Présidente de la Commission a fait une déclaration.

25. À la même séance également, la Commission a adopté le projet de déclaration (voir chap. I, sect. B, déclaration 2024/1).

26. À la 9^e séance, le 3 mai, des déclarations concernant l'adoption de la déclaration ont été faites par les représentants de la Belgique (s'exprimant au nom de l'Union européenne) et de la République islamique d'Iran, les représentantes du Nigéria, du Mexique, de l'Argentine et de l'Uruguay, les représentants de la Somalie et de la Fédération de Russie et la représentante de la Zambie, ainsi que par les observatrices

de l'Albanie (au nom des pays suivants : Afrique du Sud, Allemagne, Australie, Autriche, Belgique, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Cabo Verde, Canada, Chili, Chypre, Colombie, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, États-Unis d'Amérique, Finlande, France, Géorgie, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Israël, Italie, Japon, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Macédoine du Nord, Malte, Mexique, Monténégro, Norvège, Nouvelle-Zélande, Pays-Bas (Royaume des), Pologne, Portugal, République de Moldova, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse, Tchéquie et Ukraine) et de la République arabe syrienne, les observateurs de Djibouti et de l'Égypte, les observatrices du Cameroun et du Bélarus, les observateurs du Niger, de l'Afrique du Sud et du Sénégal, l'observatrice de la République-Unie de Tanzanie, les observateurs de l'Iraq et du Paraguay et les observatrices du Chili et de la Colombie.

27. À la même séance, l'observateur du Saint-Siège a également fait une déclaration.

Thème spécial de la cinquante-neuvième session de la Commission de la population et du développement

28. À la 9^e séance, le 3 mai, la Commission était saisie d'un projet de décision intitulé « Thème spécial de la cinquante-neuvième session de la Commission de la population et du développement » (E/CN.9/2024/L.3), déposé par la Présidente à l'issue de consultations facilitées par le Vice-Président (Australie). Elle a adopté le projet de décision (voir chap. I, sect. B, décision 2024/101).

Chapitre IV

Exécution du programme et futur programme de travail du Secrétariat dans le domaine de la population

29. La Commission a examiné le point 4 de l'ordre du jour à sa 7^e séance, le 2 mai 2024. Elle était saisie des documents suivants :

a) Rapport du Secrétaire général intitulé « Exécution du programme et bilan des activités menées dans le domaine de la population en 2023 : Division de la population (Département des affaires économiques et sociales) » ([E/CN.9/2024/5](#)) ;

b) Note du Secrétariat sur le plan-programme pour 2024 et l'exécution du programme en 2022 et sur le projet de plan-programme pour 2025 et l'exécution du programme en 2023 : sous-programme 5 (Population) du programme 7 (Affaires économiques et sociales) ([E/CN.9/2024/CRP.1](#)).

30. À sa 7^e séance, le 2 mai, la Commission a tenu une table ronde d'experts nationaux sur le programme de travail dans le domaine de la population. Celle-ci a été présidée par la Présidente de la Commission et animée par le Directeur de la Division de la population du Département des affaires économiques et sociales, John Wilmoth, qui a fait une déclaration.

31. Les intervenantes et intervenants suivants ont répondu aux questions posées par l'animateur : Charles Banda, Directeur chargé des questions de population et de développement au Ministère des finances et de la planification nationale de la Zambie ; Gozel Nurmyradova, Chef du département de la population du Comité national des statistiques du Turkménistan ; Juan Carlos Alfonso Fraga, Chef adjoint du Bureau national des statistiques et de l'information de Cuba ; Apoorva Jadhav, démographe hors classe et statisticienne à l'Agence des États-Unis pour le développement international.

32. À la même séance, durant le débat interactif, les expertes et experts ont répondu aux observations et aux questions formulées par les représentantes de la République islamique d'Iran, de la Serbie et du Nigéria, ainsi que par l'observatrice de Maurice, les observateurs du Rwanda et du Congo, l'observatrice de l'Allemagne, l'observateur de la Jamaïque et les observatrices de la République arabe syrienne et de la Guinée.

33. Des déclarations ont également été faites par le représentant de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes et la représentante de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique, ainsi que par les représentantes de deux ONG dotées du statut consultatif auprès du Conseil, Fondation PFI et Fòs Feminista.

34. L'animateur a fait des observations finales.

Chapitre V

Ordre du jour provisoire de la cinquante-huitième session de la Commission

35. À sa 9^e séance, le 3 mai, la Commission était saisie de l'ordre du jour provisoire et de la documentation de sa cinquante-huitième session, qui se tiendra en 2025 ([E/CN.9/2024/L.2](#)).

36. À la même séance, la Commission a approuvé l'ordre du jour provisoire et la documentation de sa cinquante-huitième session et recommandé au Conseil de les adopter (voir chap. I, sect. A, projet de décision).

Chapitre VI

Adoption du rapport de la Commission sur les travaux de sa cinquante-septième session

37. À la 9^e séance, le 3 mai, la Vice-Présidente et Rapporteuse, Noga Barak (Israël), a présenté le projet de rapport de la Commission sur les travaux de sa cinquante-septième session, publié sous la cote [E/CN.9/2024/L.5](#).

38. À la même séance, la Commission a adopté le projet de rapport et chargé la Vice-Présidente et Rapporteuse d'en établir la version définitive en concertation avec le Secrétariat.

Chapitre VII

Organisation de la session

A. Ouverture et durée de la session

39. La Commission de la population et du développement a tenu sa cinquante-septième session au Siège de l'Organisation des Nations Unies, le 14 avril 2023 et du 29 avril au 3 mai 2024. Elle a tenu neuf séances (1^{re} à 9^e).

40. À la 2^e séance, le 29 avril 2024, la Présidente de la Commission, Noemí Espinoza Madrid (Honduras), a ouvert la session et fait une déclaration.

41. À la même séance, la Vice-Secrétaire générale, la Directrice exécutive du Fonds des Nations Unies pour la population et le Secrétaire général adjoint aux affaires économiques et sociales (Département des affaires économiques et sociales) ont pris la parole devant la Commission.

42. À la même séance également, la Vice-Présidente chargée des programmes relatifs aux États-Unis à la Fondation Ford, Sarita Gupta, a présenté un exposé spécial.

43. Toujours à la même séance, le Président et fondateur de NoBrainerData, José Miguel Guzman, a fait une déclaration liminaire.

44. À la 9^e séance, le 3 mai, la Directrice exécutive adjointe du FNUAP et le Sous-Secrétaire général chargé du développement économique au Département des affaires économiques et sociales ont fait des déclarations finales.

45. À la même séance, la Présidente a fait une déclaration et déclaré close la cinquante-septième session de la Commission.

B. Participation

46. Les représentantes et représentants de 45 États membres de la Commission ont participé à la session. Étaient également présents des observatrices et observateurs d'autres États Membres de l'Organisation des Nations Unies, d'États non membres et d'organisations intergouvernementales, ainsi que des représentantes et représentants d'organismes des Nations Unies et d'organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif auprès du Conseil économique et social. La liste des participantes et participants est publiée sous la cote [E/CN.9/2024/INF/1](#).

C. Élection du Bureau

47. À sa 1^{re} séance, le 14 avril 2023, la Commission a élu par acclamation Noemí Espinoza Madrid (Honduras) à la présidence et Noga Barak (Israël) à la vice-présidence.

48. À sa 2^e séance, le 29 avril 2024, la Commission a élu par acclamation Kamau Kariuki (Kenya), Yosuke Kita (Japon) et Saša Mart (Serbie) à la vice-présidence. La composition du Bureau de la cinquante-septième session de la Commission s'établissait comme suit :

Présidence :

Noemí Espinoza Madrid (Honduras)

Vice-présidence :

Noga Barak (Israël)
 Kamau Kariuki (Kenya)
 Yosuke Kita (Japon)
 Saša Mart (Serbie)

49. À sa 2^e séance, la Commission a nommé la Vice-Présidente Noga Barak (Israël) Rapporteuse pour la session.

D. Ordre du jour et organisation des travaux

50. À sa 2^e séance, le 29 avril, la Commission a adopté l'ordre du jour provisoire (E/CN.9/2024/1), reproduit ci-après :

1. Élection du Bureau.
2. Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation.
3. Débat général :
 - a) Mesures pour la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement aux niveaux mondial, régional et national ;
 - b) Évaluation de l'état d'application du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement et de sa contribution au suivi et à l'examen de la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 au cours de la décennie d'action et de réalisations en faveur du développement durable.
4. Exécution du programme et futur programme de travail du Secrétariat dans le domaine de la population.
5. Ordre du jour provisoire de la cinquante-huitième session de la Commission.
6. Adoption du rapport de la Commission sur les travaux de sa cinquante-septième session.

51. À la même séance, la Commission a approuvé le projet d'organisation des travaux de la session (E/CN.9/2023/L.1), tel que révisé oralement.

E. Documentation

52. On trouvera la liste des documents dont la Commission était saisie à sa cinquante-septième session dans l'annexe du présent rapport et sur le site Web de la Division de la population (www.un.org/development/desa/pd/events/CPD57).

Annexe

Liste des documents dont la Commission de la population et du développement était saisie à sa cinquante-septième session

<i>Cote</i>	<i>Point de l'ordre du jour</i>	<i>Titre/description</i>
E/CN.9/2024/1	2	Ordre du jour provisoire
E/CN.9/2024/2	3 b)	Rapport du Secrétaire général sur l'évaluation de l'état d'application du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement et de sa contribution au suivi et à l'examen de la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 au cours de la décennie d'action et de réalisations en faveur du développement durable
E/CN.9/2024/3	3 b)	Rapport du Secrétaire général sur l'état d'application du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement et de sa contribution aux progrès réalisés dans le cadre du Programme de développement durable à l'horizon 2030
E/CN.9/2024/4 et E/CN.9/2024/4/Corr.1	3 a)	Rapport du Secrétaire général sur les flux de ressources financières devant concourir à la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement
E/CN.9/2024/5	4	Rapport du Secrétaire général sur l'exécution du programme et bilan des activités menées dans le domaine de la population en 2023 : Division de la population (Département des affaires économiques et sociales)
E/CN.9/2024/L.1	2	Organisation des travaux de la session
E/CN.9/2024/L.2	5	Ordre du jour provisoire de la cinquante-huitième session de la Commission
E/CN.9/2024/L.3	3 a)	Thème spécial de la cinquante-neuvième session de la Commission de la population et du développement
E/CN.9/2024/L.4	3 b)	Projet de déclaration à l'occasion du trentième anniversaire de la Conférence internationale sur la population et le développement
E/CN.9/2024/L.5	6	Adoption du rapport de la Commission sur les travaux de sa cinquante-septième session
E/CN.9/2024/NGO/1–20	3 a) et 3 b)	Déclarations présentées par les organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif auprès du Conseil économique et social

